



EQUIPEMENTS MULTIMEDIAS

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

6/07/2018

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 8 pages

TABLE DES MATIERES

1	Objet de la consultation	2
1.1	Descriptif de la consultation.....	2
1.2	Contexte.	2
1.3	Visite du site	3
1.4	Plan des salles.....	3
2	Salle Réunion 1-02.....	5
2.1	Ecran.....	5
2.2	Vidéoprojecteur.....	6
3	Salle Atelier 1-05	6
3.1	Ecran.....	6
3.2	Vidéoprojecteur.....	6
3.3	Sonorisation.....	6
4	Hall d'accueil 1-02	7
4.1	Système d'affichage dynamique	7
5	Salle Reunion 35p 1-45.....	7
5.1	vidéoprojecteur	7
6	Salle conférence 1-08.....	7
6.1	Vidéoprojecteur.....	8
6.2	Sonorisation.....	8
6.3	Purge baie vidéo.....	8

1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Descriptif de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et la mise en service d'équipements multimédias dans 4 salles de réunions ainsi que le hall d'accueil sur le site de la Maison du Parc à St-Gervais-sous-Meymont

1.2 Contexte.

Déploiement de nouveaux équipements et outils numériques mutualisés à la Maison du Parc.

Depuis sa création au début des années 2000, la Maison du Parc Livradois-Forez à Saint-Gervais-sous-Meymont héberge le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez ainsi que plusieurs structures territoriales partenaires (syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, Réseau agricole, Ciné Parc, Passeurs de Mots...).

Ces dernières années, cette vocation d'espace mutualisé s'est renforcée à travers la mise en œuvre d'organisations intercommunautaires par voie conventionnelle ou statutaire avec l'intégration d'objets et compétences spécifiques par le syndicat mixte du Parc (SAGE de la Dore, SCoT, Pays Vallée de la Dore, Maison du tourisme comme pour Maison du tourisme du Livradois-Forez).

Afin de renforcer la mutualisation des moyens au service des acteurs locaux et des partenaires institutionnels, plusieurs programmes d'investissements ont été réalisés.

En 2017, des travaux d'aménagements et de rénovation énergétiques ont été engagés pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et les espaces d'accueil et de travail, avec :

- des espaces supplémentaires pour les réunions institutionnelles du syndicat mixte du Parc et de ses partenaires (deux salles de réunions dont une avec accès indépendant) ;
- un espace d'accueil reconfiguré, facilitant l'information du grand public et des visiteurs, en cohérence avec l'organisation de la Maison du tourisme du Livradois-Forez et de ses bureaux d'information touristique répartis sur le territoire.

Chaque année plus de 300 réunions sont organisées dans les locaux de la Maison du Parc, dont la plupart concernant des programmes ou des projets impliquant une diversité d'acteurs institutionnels ou socio-économiques. La création des deux nouvelles salles de réunion permet de répondre à la demande croissante en termes d'espace de rencontres et d'échanges professionnels. Toutefois, il convient d'équiper ces salles et ces espaces d'accueil avec des équipements numériques adaptés aux nouvelles configurations de travail.

Le présent programme d'équipements et de déploiement d'outils numériques mutualisés de la Maison du Parc comprend les investissements suivants :

- Acquisition et l'installation de systèmes de vidéo projection fixe pour les deux nouvelles salles ainsi que pour les salles rénovées ;
- Optimisation de la sonorisation de la salle de conférence, dotée d'une régie et d'une capacité de 70 places en gradin, afin d'être compatible avec les nouvelles fréquences disponibles pour les micros HF (Haute Fréquence).
- Installation d'affichages dynamiques dans l'espace d'accueil, afin de faciliter l'orientation et l'organisation des réunions ;

1.3 Visite du site

La visite du site est fortement conseillée, les visites pourront avoir lieu :

- Entre le 06/07/2018 et le 12/07/2018
- Entre le 13/08/2018 et le 31/08/2018

Les rendez-vous seront pris auprès de M Renaud LAIRE, par mail (r.laire@parc-livradois-forez.org) ou par téléphone (04 73 95 57 57)

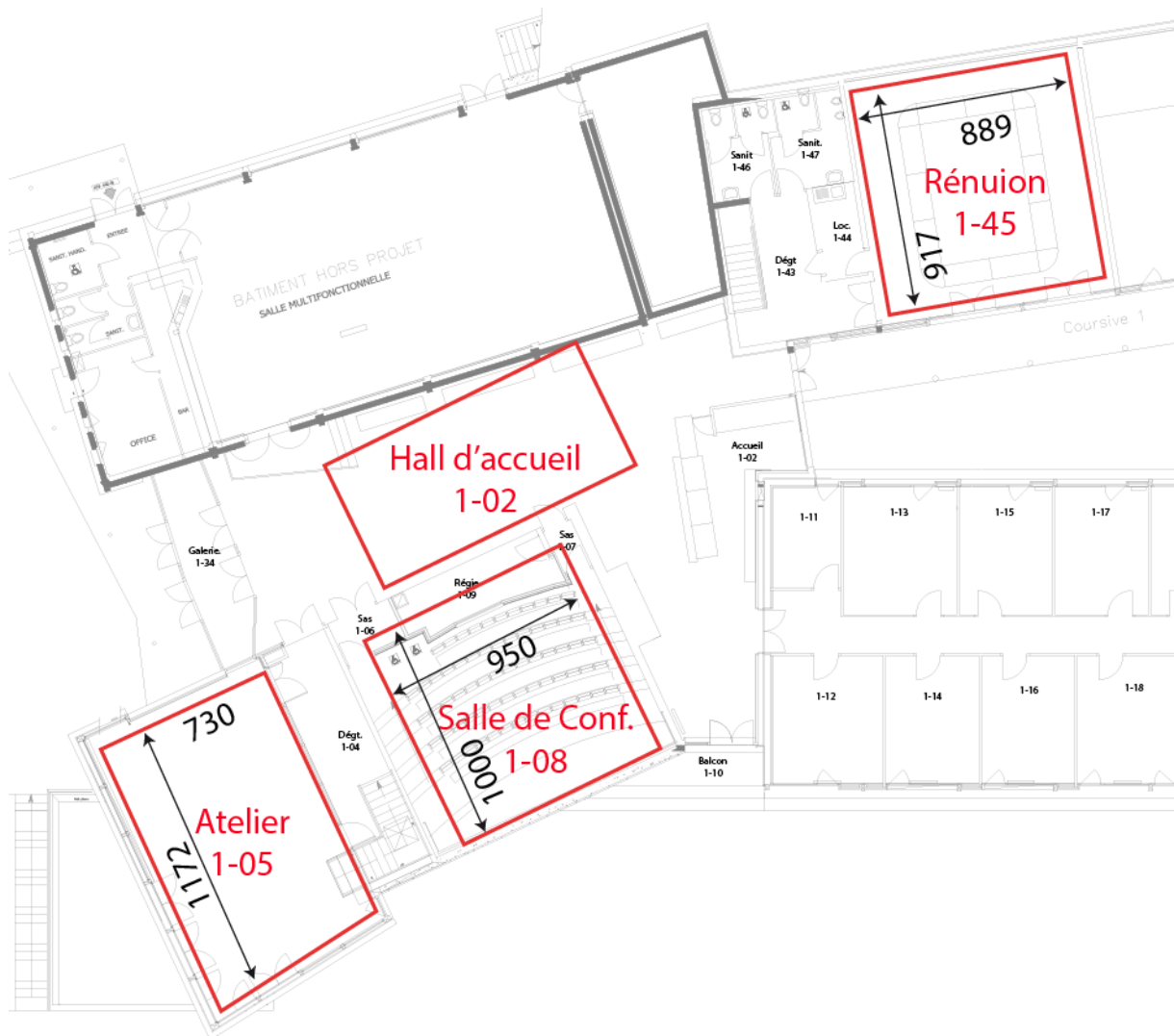
1.4 Plan des salles

Dans le cadre de cette consultation, nous pouvons définir les différentes salles à équiper

- Niveau parking, Salle Réunion 0-02



- Niveau accueil, Salle Atelier 1-05, Salle Conf. 1-08, Salle Réunion 1-45, Hall Accueil 1-02



2 SALLE REUNION 0-02

Cette salle de 42 m², est destinée à accueillir une vingtaine de personnes maximum. En accès autonome par le parking du bas, elle doit être équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection, et d'un système simple de sonorisation.

A noter, que les alimentations en attente (vidéo et écran) sont déjà existantes.

2.1 Ecran

Fourniture, pose et réglage d'un écran de projection, répondant à minima aux spécifications suivantes :

- 2 m de base, fixation plafond.
- Télécommande (Montée / Descente)

2.2 Vidéoprojecteur.

Fourniture, pose et réglage d'un vidéoprojecteur, répondant à minima aux spécifications suivantes :

- Fixation au plafond (support à fournir)
- Résolution WUXGA minimum.
- Connectique HDMI + VGA.
- Système autonome de sonorisation, faible encombrement + fixation
- Réplication des branchements (HDMI + VGA + son) en cloison, proche conférencier.

3 SALLE ATELIER 1-05

Cette salle de 80 m², est destinée à accueillir une quarantaine de personnes en position réunion et 60 en version conférence. D'un volume élevé, les parois extérieures sont à 90 % vitrées, il s'agit d'une pièce très lumineuse. Des rideaux électriques semi-occultants sont présents dans cette salle. Elle doit être équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'un système de sonorisation.

L'intégration de ces éléments multimédias doit être la plus discrète possible. Une attention particulière sera portée dans la notation des offres sur ce critère-là.

A noter, que l'alimentation en attente de l'écran est déjà existante.

3.1 Ecran

Fourniture, pose et réglage d'un écran de projection, répondant à minima aux spécifications suivantes :

- 3 m de base minimum fixation mur.
- Télécommande (Montée / Descente)

3.2 Vidéoprojecteur.

Fourniture, pose et réglage d'un vidéoprojecteur, répondant à minima aux spécifications suivantes :

- Fixation au mural en fon de salle, sur bâti bois ou équivalent (support à fournir)
- Résolutions WUXGA minimum.
- Connectique HDMI + VGA.
- Luminosité minimum : 7 000 lumens
- Transmetteur sans fil vidéo 2 postes (type Click Share Barco ou équivalent)

3.3 Sonorisation

Il est prévu la fourniture, la pose et le réglage d'un système de sonorisation léger. Les enceintes seront discrètes et installées de part et d'autre, côté écran de projection. Les sources sonores peuvent être soit un ordinateur portable (Jack 3.5), soit un micro HF (à fournir).

4 HALL D'ACCUEIL 1-02

4.1 Système d'affichage dynamique

L'aménagement dans cette salle prévoit l'installation, le paramétrage et la configuration d'un système d'affichage dynamique. Est Une formation d'utilisation doit-être incluse dans l'offre.

Le matériel sera intégré dans un logement prédéfini. La taille de l'écran de projection ne pourra dépasser 115 cm de largeur et 14 cm de profondeur (support compris).

Le soumissionnaire fournira un écran, le support ainsi que le système de diffusion de contenu répondant aux spécifications suivantes :

- Gestion des contenus, interface Web intuitive
- Diffusion de fichiers textes, Word, PowerPoint, PDF
- Diffusion de fichiers multimédia
- Diffusion de flux RSS, fil média sociaux.
- Programmation des diffusions de contenus.
- L'application de gestion doit-être accessible à partir de n'importe quel ordinateur du réseau local.

Dans le cas où l'application serait associée à un contrat de maintenance, celui-ci doit être souscrit pour une durée de 3 ans minimum

5 SALLE REUNION 35P 1-45

5.1 vidéoprojecteur

Cette salle de 80 m² est destinée à accueillir une quarantaine de personnes en position réunion. Elle est déjà équipée d'un écran de projection (2m de base) et doit être équipée d'un vidéoprojecteur fixe en plafond.

Le soumissionnaire fournira et installera un vidéoprojecteur répondant aux spécifications suivantes :

- Fixation au plafond (support à fournir)
- Résolutions WUXGA minimum.
- Connectique HDMI + VGA.
- Réplication des branchements (HDMI + VGA) en cloison, proche conférencier.

6 SALLE CONFERENCE 1-08

Cette salle de 95 m², en amphithéâtre est équipée d'un écran motorisé de 4 m de base, d'un vidéoprojecteur à remplacer, d'un système de sonorisation (ampli + table Yamaha 01V), et d'un automate CRESTRON. A l'exception du vidéo projecteur, l'ensemble des éléments se trouvent dans une régie.

Dans le cadre de cette consultation, il est demandé le remplacement du vidéoprojecteur, la suppression de l'automate CRESTRON, le remplacement de 5 micros col de cygne, la purge des éléments de la baie vidéo située en régie.

6.1 Vidéoprojecteur

Le soumissionnaire fournira et installera un vidéoprojecteur répondant aux spécifications suivantes :

- Fixation au plafond (support à fournir)
- Résolutions WUXGA minimum.
- Connectique HDMI + VGA.
- Réplication des branchements (HDMI + VGA) en cloison, proche estrade et en régie.

6.2 Sonorisation

Dans le cadre du réaménagement de cette salle, il prévu de remplacer les 5 micros col de cygne. Il conviendra d'utiliser le câblage XLR présent, tout en aménageant les chemins de câbles sur l'estrade.

Déjà présent sur l'estrade, la connectique RCA et Jack permet de diffuser du son dans l'amphithéâtre. Toutefois la qualité du son n'est pas suffisante et de mauvaise qualité. Il est donc prévu la reprise des câblages son RCA pupitre/régie. En cas d'impossibilité de reprise de ce câblage, il sera possible d'utiliser 2 lignes XLR existantes en fournissant un boîtier de direct (DI) Stéréo.

Pour compléter la partie son, le soumissionnaire proposera des enceintes de monitoring active à installer en régie sur la table de mixage.

6.3 Purge baie vidéo

En régie, la baie vidéo regroupe des éléments nécessaires au fonctionnement de la salle. Certains de ces éléments ne sont plus utiles à l'heure actuelle (matrice vidéo, lecteur VHS, ...).

De plus un automate Crestron est actuellement installé. Celui-ci pilote encore la commande (montée/descente) de l'écran, la variation de l'éclairage salle (12 x 500 W halogène), la mise Off/On de la baie vidéo.

Dans le cadre de ce marché, il est prévu la suppression de cette automate par l'installation de ces éléments de remplacement :

- Installation d'un bouton commande en régie montée/descente pour l'écran de projection
- Installation d'un variateur de lumière compatible avec l'installation lumineuse de la salle, y compris asservissement alarme incendie.

La baie vidéo sera recablée si nécessaire, et purgée de ces éléments inutiles.